



LES DESSOUS DES CARTES BANCAIRES

Introduction

LUCILE : Bienvenue dans L'Éco en court, le podcast qui répond clairement aux questions économiques que vous vous posez. Je m'appelle Lucile, je travaille à la Banque de France depuis 10 ans et dans cet épisode, on joue carte sur table avec les moyens de paiement. Passer en caisse fait partie intégrante de nos parcours d'achat et les commerçants peuvent choisir la façon dont ils vont être réglés en fonction des habitudes de leurs clients. La carte bancaire pour une clientèle connectée. Le sans contact pour une clientèle pressée. Le choix des commerçants s'opère aussi en fonction de ce que ça leur coûte. Parce qu'en France, ce sont eux qui supportent l'essentiel des frais liés au paiement.

INVITÉ 1 : Mon père était restaurateur et à l'époque il détestait la carte bleue parce qu'il m'expliquait que le coût de la carte bleue pour le commerçant, pour lui, sur une année, ça représentait autant que l'échec impayé. Je parle de ça il y a 20 ans.

LUCILE : Aux États-Unis ou en Australie, ce sont les clients qui paient des commissions différentes selon, par exemple, la marque de la carte bancaire qu'ils utilisent pour régler leurs achats.

En effet, derrière le geste quotidien de payer se cachent beaucoup d'intermédiaires qui sont rémunérés pour leur service, celui de proposer aux commerçants des instruments et des solutions de paiement adaptés aux besoins de leurs clients, zloi, plus précisément par le code monétaire et financier. Il y a les billets et les pièces, bien sûr,

ainsi que les cartes bancaires qui peuvent être affiliées à différents réseaux. Ces réseaux assurent la communication entre les banques et tous les intermédiaires qui permettent aux commerçants d'être payés par carte bancaire. Les plus connus sont les américains Visa et Mastercard ou le français CB.

INVITÉE 2 : Et il me semble que CB veut dire carte bleue et que c'est une marque française de moyens de paiement concurrent de Visa mais pas vraiment, enfin je n'ai pas le système en tête exactement.

LUCILE : Contrairement à ce qu'on peut croire, CB, ça ne veut pas dire carte bleue, mais groupement de carte bancaire. Carte bleue, c'était la marque de la première carte de paiement française. Elle a été absorbée par Visa en 2010. Autres instruments de paiement recensés dans la loi, les virements, les prélèvements, les chèques, les titres de restaurant et la monnaie électronique, par exemple l'argent stocké sur une carte cadeau. Ces instruments peuvent être conjugués à des solutions de paiement qui peuvent prendre plusieurs formes : les portefeuilles électroniques de Google Pay ou PayPal qui stockent une version dématérialisée de nos cartes bancaires, la solution de paiement mobile Lydia qui propose de faire des virements à partir de nos numéros de téléphone au lieu de nos coordonnées bancaires, ou encore Wiro, une solution de paiement instantanée de compte à compte à partir d'un numéro de téléphone ou d'un email. À chaque fois qu'un instrument et une solution de paiement sont utilisés, les intermédiaires sont rémunérés. C'est notamment pour ça que certaines banques proposent des cartes gratuites, parce qu'elles sont très heureuses de vous compter parmi leurs clients, mais pas que. C'est aussi parce qu'elles perçoivent des frais, dites d'interchange, à chaque fois que la-dite carte est utilisée. Et les données liées à nos paiements sont aussi une source d'enrichissement.

Comme les coûts liés à l'utilisation des instruments et des solutions de paiement ne sont pas toujours visibles pour nous, les utilisateurs, ce sont d'autres critères que le prix qui vont nous orienter à choisir de régler de telle ou telle façon.

INVITÉ 1 : PayPal, je m'en sers pas mal pour tout ce qui est abonnement type Netflix, etc. Parce que si je change de carte bleue, comme ça arrivait récemment, je change juste mes cartes bleues dans PayPal et ça change du coup mon moyen de paiement, enfin je veux dire automatiquement, ce qui est vide, tout le côté, l'abonnement n'est pas reconduit parce que j'ai oublié de changer la carte bleue sur tel ou tel service. C'est vachement pratique.

INVITÉ 3 : J'ai un iPhone et donc j'ai enregistré ma carte sur Apple Pay. J'étais très contre ça pendant très longtemps et j'ai perdu ma carte et donc j'ai dû m'y mettre. Mais c'est plus, il y a un côté un peu esthétique au fait de tout rassembler au sein de son téléphone, de payer avec.

LUCILE : En tant que consommateur, nous avons tout de même une marge de manœuvre pour faire des choix conscients au moment de régler nos achats. Est-ce que vous connaissez le co-marquage ? Regardez votre carte bancaire. Vous y verrez sûrement le logo Visa ou Mastercard ou le logo CB. Ça veut dire que votre carte est co-marquée.

Vous pouvez donc choisir le réseau qui va traiter votre paiement en carte. C'est un choix qu'on peut notamment exercer en ligne quand on nous demande de cliquer sur

Visa, CB ou Mastercard au moment de payer. On pourrait aussi exercer ce choix en boutique, mais en pratique, ça ne se fait pas trop. Aujourd'hui, 95% des cartes bancaires françaises sont co-marquées, mais pas la mienne. À ma grande surprise, ma carte bancaire est siglé Visa et Jeux Olympiques.

INVITÉE 2 : Alors, pendant les JO, Visa était partenaire officiel des Jeux Olympiques, et en fait, tous les paiements autour des épreuves, donc à la buvette, à la petite... Enfin, vendeur officiel de t-shirt, etc., tout ça, il ne prenait que Visa. J'ai une Visa, donc je n'étais pas embêtée personnellement, mais je trouvais ça incroyable que ce soit possible de discriminer comme ça entre consommateurs sur la base du moyen de paiement que tu détiens, sachant que je ne crois pas que beaucoup de gens choisissent d'avoir une visa plutôt que Mastercard et inversement.

LUCILE : Les enjeux commerciaux sont conséquents. Le chiffre d'affaires mondial de Visa en 2023 est d'une trentaine de milliards d'euros. Outre l'aspect concurrentiel du marché du paiement, la façon dont on paie recouvre d'autres enjeux. Alors que la carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé, la fiabilité des intermédiaires qui interviennent tout au long de la chaîne de paiement conditionne le fonctionnement de l'économie tout entière. L'enjeu est d'abord technique. Une défaillance ou une panne d'un prestataire peut empêcher temporairement de régler certaines transactions par carte bancaire. C'est arrivé pendant quelques heures en France en juillet 2024.

INVITÉE 2 : J'ai une anecdote qui vient avec ça. Il y a quelques mois, il y avait une société de terminal de paiement dont j'ai oublié le nom, qui a eu une énorme panne. Ce jour-là, je suis allée faire des courses, sans savoir. Oui, c'était un peu la panique, parce que tout le monde découvrait au fur et à mesure qu'ils ne pouvaient pas payer, les magasins ne savaient pas quoi faire. J'imagine que dans tous les magasins concernés, et en soi, ce n'était pas dramatique, on n'a pas pu faire de courses à ce moment-là, mais si ça se poursuivait sur le long terme et que ça n'était pas résolu, enfin, qu'est-ce qui se passe ?

LUCILE : Il y a aussi un enjeu de souveraineté. À la suite de l'invasion de l'Ukraine, Visa et Mastercard ont suspendu leurs activités en Russie. Concrètement, les cartes émises par les banques russes ne peuvent plus fonctionner à l'étranger et les cartes étrangères ne peuvent plus fonctionner en Russie. Sur un marché dominé par quelques acteurs, si l'un d'entre eux suspend ses services, c'est toute l'économie qui est désorganisée. Pour répondre à ces enjeux, la Banque de France et la Banque centrale européenne cherchent à concevoir un euro numérique. L'idée serait d'offrir un nouveau moyen de paiement numérique européen ayant les mêmes propriétés que le cash. Public, gratuit, accepté partout dans la zone euro et utilisable hors

connexion. Au Conseil et au Parlement européen, les débats sur le déploiement de l'euro numérique sont en cours mais d'autres solutions existent déjà, notamment les virements instantanés, qui sont une autre façon de raccourcir la chaîne de paiement. Pour encourager leur essor, un règlement européen prévoit qu'à partir du 9 janvier 2025, un virement instantané ne pourra pas être facturé à un prix plus élevé qu'un virement traditionnel. Concrètement, les virements instantanés deviendront gratuits. Dans ce sens, la Banque de France soutient la solution européenne Wiro, portée par des banques françaises, allemandes, belges et luxembourgeoises.

INVITEE 4 : Alors il me semble que Wiro c'est ce qui a remplacé PayLib qui permet d'envoyer de l'argent à un ami hyper facilement. Donc ça c'était le service PayLib que j'utilisais et il me semble que maintenant c'est Wiro et je n'ai pas encore eu l'occasion d'utiliser ça.

LUCILE : En France, la plupart des particuliers peuvent déjà l'utiliser pour initier des virements instantanés. À l'avenir, les fonctionnalités de Wiro s'étendront pour permettre le paiement en ligne, le paiement chez les commerçants et le paiement entre professionnels à partir d'un QR code. Voilà, maintenant vous savez tout pour payer en pleine conscience. Cet épisode a été réalisé avec l'aide de l'équipe des moyens de paiement scripturaux de la Banque de France, que je remercie. N'hésitez pas à vous abonner au podcast, à nous laisser des commentaires et des étoiles. Pour le prochain épisode de l'Eco en court, on attend vos questions économiques par message sur le compte Instagram de la Banque de France ou par e-mail à podcasts@banque-france.fr.